

## Etude « Les vies de Paul » : accompagner les jeunes majeur·e·s de la protection de l'enfance, un investissement rentable.

*Sur une vie entière, un accompagnement jusqu'à 25 ans peut générer un gain net de 1,8 millions d'euros pour la collectivité !*

Une sortie de la protection de l'enfance sans filet de sécurité : des milliers de jeunes en font l'amère expérience à 18 ans. Beaucoup subissent l'arrêt de leur prise en charge malgré la loi du 7 février 2022 dite loi « Taquet ». Sortie sèche, absence de soutien, difficultés professionnelles, exposition au chômage et au sans-abrisme... Un départ dans la vie d'adulte des plus complexes. Face à cette situation, le collectif **Cause Majeur !** publie une étude – *Les vies de Paul* – démontrant, chiffres étayés à l'appui, que l'accompagnement durable des jeunes majeur·e·s n'est pas qu'une nécessité sociale et humaine, mais aussi un **investissement économique largement rentable pour les finances publiques**.

### Trois vies possibles pour Paul, trois choix politiques sous-jacents

Paul est un personnage fictif, créé par Cause Majeur !, à partir de données bien réelles, issues de plus de 200 statistiques officielles (sources : DREES, INSEE, France Travail, CNAF, Assurance Maladie, Impôts, etc.). Son parcours est illustré dans trois trajectoires possibles, en fonction de l'accompagnement qu'il reçoit à sa majorité mais aussi durant sa minorité :

- **Trajectoire 1 – Sortie subie de l'ASE à 18 ans** et quelques mois : Paul enchaîne précarité, chômage, sans-abrisme et maladies professionnelles. Résultat : une vie dure sans confiance en l'avenir et un **coût net** pour la collectivité de **119 000 €** sur l'ensemble de la vie de Paul. C'est la situation que connaissent de nombreux jeunes aujourd'hui !
- **Trajectoire 2 – Accompagnement avec un droit opposable** : Paul obtient un emploi stable, évolue professionnellement et accède à un logement. Il décide de lui-même la fin de son accompagnement à 23 ans. Plus confiant et serein, Paul génère un **gain net** pour la collectivité de près de **460 000 €** sur l'ensemble de sa vie.
- **Trajectoire 3 – Prise en compte des aspirations de Paul dès sa minorité et accompagnement jusqu'à 25 ans** : Paul réalise son rêve d'enfant et devient ingénieur à 25 ans grâce au soutien dans la durée de la protection de l'enfance. Il construit une vie stable, aisée et contribue ainsi fortement à l'économie. Résultat : un **gain net total de 1,8 million d'euros sur l'ensemble de sa vie, soit 21 fois le coût initial de son accompagnement jeune majeur**.

### Une évidence chiffrée : investir dans l'accompagnement rapporte bien plus que de lâcher les jeunes avant qu'ils et elles ne soient prêt·e·s

L'étude met en lumière un constat clair :

- **Chaque euro investi dans l'accompagnement des jeunes majeur·e·s rapporte plusieurs fois sa valeur à la collectivité.**
- **Les sorties sèches, en revanche, enferment les jeunes dans la précarité et coûtent bien plus cher à la société, humainement et financièrement.**

Au-delà des chiffres, l'étude *Les vies de Paul* rappelle que ces jeunes n'aspirent qu'à une chose : **l'égalité des chances** avec les autres jeunes (faire des études, trouver un logement, construire une vie digne...). Pour cela, ils et elles ont besoin de temps, de stabilité et de soutien. C'est ainsi qu'ils et elles peuvent devenir pleinement acteur de leur vie et avoir un impact positif majeur pour la société.

**Il est grand temps de donner à Paul, comme à tous les enfants protégés et à protéger, les mêmes chances qu'aux autres enfants pour des raisons de droit, d'humanité et de cohésion sociale mais aussi, pour des raisons purement économiques.**

### **Les recommandations du collectif Cause Majeur !**

Le collectif **Cause Majeur !** appelle donc à un changement de cap :

1. **Clarifier la loi du 7 février 2022 pour garantir un accompagnement jusqu'à 21 ans** pour tou·te·s les jeunes et instaurer un **droit opposable à l'accompagnement** pour mettre fin aux sorties sèches de l'ASE.
2. **Garantir les mêmes droits à tou·te·s les jeunes** en situation de vulnérabilité, qu'ils et elles soient passés par l'ASE, la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou qu'ils et elles soient non accompagné·e·s durant leur minorité.
3. Construire de véritables **projets d'accompagnement vers l'âge adulte**, incluant scolarité choisie, logement stable, santé, accès aux droits, culture et loisirs avec un soutien éducatif dans la durée.
4. Poursuivre l'accompagnement **jusqu'à 25 ans si nécessaire**, jusqu'à une inclusion pleine et entière du·de la jeune dans la société
5. Assurer un **financement pérenne**, via un soutien renforcé de l'État aux départements.

**La société a tout à gagner à accompagner dignement les jeunes majeur·e·s issu·e·s de la protection de l'enfance. Refuser de le faire, c'est accepter que des milliers de vies basculent vers la précarité... et ce au prix fort, pour tou·te·s ces jeunes et pour la collectivité.**

### **Méthodologie de l'étude**

L'étude « Les vies de Paul » a été réalisée par les membres du collectif Cause Majeur !. Paul est un jeune fictif mais sa vie est inspirée de données bien réelles. L'étude est fondée sur l'analyse de plus de 200 statistiques, chiffres et calculs officiels. Les données proviennent de la DREES, de l'Insee, de la DJEPVA, de Vie Publique, de l'enquête ELAP, de France Travail, de la Caisse d'Allocations Familiales, de France Stratégie, de l'Onisep, du Crous, d'Améli le site de l'Assurance Maladie, des impôts. Nous nous sommes également appuyés sur des simulateurs en ligne pour calculer la Taxe sur la Valeur Ajoutée, les montants d'impositions, les cotisations sociales et patronales, les retraites, etc. La donnée la plus ancienne date de 2006 et la plus récente de 2024. Les chiffres indiqués (SMIC, APL, RSA, etc.) sont actualisés sur les montants que percevrait une personne selon les différentes législations en vigueur entre octobre 2024 et avril 2025.

Tous les choix des vies de Paul sont donc étayés, sourcés, vérifiables pour créer des parcours fictifs au plus près de la réalité.

✦ L'étude complète ainsi que la synthèse sont disponibles sur demande.

\*\*\*

#### **Contacts presse**

- Coordination / SOS Villages d'Enfants : Florine Pruchon – [fpruchon@sosve.org](mailto:fpruchon@sosve.org) – 06.63.04.19.74
- Fondation Apprentis d'Auteuil : Morgane Joffredo, cheffe de projet de relations médias - [morgane.joffredo@apprentis-auteuil.org](mailto:morgane.joffredo@apprentis-auteuil.org) - 07 62 19 67 07

Lancé en mars 2019, **le collectif Cause Majeur !** rassemble près de trente associations nationales (dont la Fondation Apprentis d'Auteuil), collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel·le·s) qui ont décidé de s'unir pour **remettre au cœur des politiques publiques les jeunes majeur·e·s sortant de l'aide sociale à l'enfance ou ayant été pris·e·s en charge par la protection judiciaire de la jeunesse**. Cause Majeur ! plaide pour une inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur·e dans la société et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tout·e·s les jeunes. Retrouvez notre actualité et nos propositions sur [notre compte LinkedIn dédié](#). Nos documents de positionnements, nos recommandations ainsi que l'étude complète et la synthèse « Les vies de Paul » peuvent être transmis sur demande.